

OGBL - Section Volmerange-les-Mines

De: PFEFFER Kévin <Kevin.Pfeffer@grandest.fr>
Envoyé: mardi 7 juin 2022 08:11
À: FF Convention Fiscalite
Objet: Réponse à votre lettre ouverte

Monsieur,

C'est avec une grande attention que j'ai pris connaissance de votre courriel concernant l'application des conventions fiscales entre la France et le Luxembourg.

Mon suppléant pour ces élections législatives, Monsieur SOBCZYK étant frontalier exerçant une activité au Luxembourg, nous n'ignorons pas les difficultés et interrogations persistantes sur l'application de la convention sur l'année fiscale 2022.

Notre 6ème circonscription de Moselle frontalière avec l'Allemagne est d'autant plus concernée par ces problèmes de double imposition, qu'elle l'est avec l'Allemagne sur la question notamment du chômage partiel et de l'application de la convention fiscale de 2015 mais aussi avec le Luxembourg.

En effet, de plus en plus d'habitants de notre circonscription exercent une activité professionnelle profitant de la relative proximité via le réseau routier allemand.

Nous nous engageons à effectuer toutes les démarches nécessaires et à étudier ces dossiers en urgence et en collaboration avec nos futurs collègues parlementaires élus dans le département dès notre élection.

Concernant la convention France-Luxembourg, nous demanderons si nécessaire un nouveau report d'application le temps d'obtenir une véritable étude d'impacts et de trouver la méthode de calcul la plus juste. Il n'est effectivement pas concevable de ne pas déduire des déclarations française, les impôts déjà prélevés à la source par nos voisins.

Espérant pouvoir échanger de ce sujet avec vous prochainement pour trouver ensemble une solution plus juste pour tous les frontaliers mosellans.

Cordialement,

Kévin PFEFFER
Conseiller régional du Grand Est

Candidat à l'élection législative de la 6ème circonscription de Moselle

De : Christian Simon-Lacroix <mailto:Christian.Simon-Lacroix@ogbl.lu>
Envoyé le : jeudi 2 juin 2022 15:56
À : PFEFFER Kévin <mailto:Kevin.Pfeffer@grandest.fr>
Objet : [EXT]lettre ouverte

ATTENTION: Ce mail provient d'une organisation externe à la Région Grand Est. Ne pas cliquer sur un lien internet ou ouvrir une pièce jointe sans avoir bien vérifié l'expéditeur.

Lettre ouverte d'interpellation des candidats aux élections législatives

A l'attention des candidats aux élections législatives

Luxembourg, le 2 juin 2022

M. Kévin PFEFFER

Dans quelques semaines les citoyens sont appelés à retourner aux urnes. Vous êtes candidats aux élections législatives et à ce titre, à pouvoir dire le droit, faire la loi et défendre vos concitoyens frontaliers français très nombreux dans votre circonscription.

Si vous êtes élus à l'assemblée nationale vous aurez à vous prononcer rapidement sur des questions primordiales, pour l'ensemble des frontaliers français travaillant au Luxembourg, telles que l'application de la convention fiscale franco-luxembourgeoise du 20 mars 2018 signé en 2019 par les deux pays qui « garantissait » qu'il n'y aurait pas d'impact pour les revenus salariaux et de pension des frontaliers français. Hélas, au moment de l'entrée en vigueur en 2020 de la nouvelle convention fiscale a apporté une très mauvaise surprise pour les frontaliers ayant des revenus mixtes qu'ils soient mariés, veuf, salariés ou pensionnés allant de quelques centaines d'euros d'augmentation sur l'imposition annuelle à plusieurs milliers d'euros.

Malgré l'objectif de la convention (et de son avenant) qui est, en soi, sans équivoque. la convention vise à « .. éviter les doubles impositions et (à) prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôt sur le revenu ... », comme le stipule

explicitement le titre, l'application/l'interprétation de l'administration fiscale française, en ne prenant pas en compte directement les impôts payés au Luxembourg dans le calcul du taux sur les revenus mondiaux, entraîne mécaniquement une hausse du/des revenus imposables et donc parfois une hausse significative du taux d'imposition appliqué sur l'ensemble des revenus du contribuable frontalier (ou du ménage) et par conséquent un montant d'impôt plus élevé.

Il s'agit donc en quelque sorte d'une double imposition indirecte puisque le revenu pris en compte n'est pas exact car il prend en compte des sommes déjà déduites à la source par le Luxembourg.

D'autre part, malgré les déclarations de 2019 qui garantissait que les pensionnés, veufs ne seraient pas impactés, alors qu'eux ne peuvent pas modifier leur situation financière, voient eux aussi l'équilibre financier de leur budget menacé brutalement sans pouvoir changer la situation.

Il est vrai qu'après la première application de la convention fiscale dans les déclarations sur le revenu en 2021, le gouvernement français, au vu de l'émoi très important des frontaliers français qu'a suscité l'impact négatif de celle-ci, a fait marche arrière pour deux ans (années fiscales 2020 et 2021). Néanmoins, le problème demeure puisqu'il n'y a pas eu d'information sur une quelconque étude d'impact et de modification des procédures d'application de la nouvelle convention.

Nous vous rappelons que les 145 000 frontaliers français salariés et pensionnés contribuent grandement à l'économie de votre région et de votre circonscription.

L'OGBL en tant que premier syndicat Luxembourgeois et premier syndicat pour les frontaliers français salariés et pensionnés (plus de 16 000 membres) vous demande de lui indiquer, ainsi qu'à vos électeurs frontaliers français avant le 8 juin 2022, si vous êtes disposé à mettre fin à l'application actuelle de la nouvelle convention et à trouver après une étude d'impact sérieuse qui n'a pas été faite par les services de Bercy au moment de l'adoption de la convention signée en 2019, une nouvelle méthode plus juste pour mondialiser les revenus des frontaliers français : par exemple déduire de la déclaration des revenus salariaux et de pensions provenant du Luxembourg les impôts déjà payés à la source et changer la méthode de mondialisation pour ne pas recourir à la méthode d'imputation par crédit d'impôt qui revient à doublement imposer des revenus déjà imposés à la source.

Il y va de l'attractivité du travail frontalier, de l'économie régionale et de justice fiscale.

Nous vous prions de nous faire parvenir votre position à l'attention de Monsieur Christian Simon-Lacroix (Responsable des frontaliers français) par courrier ou bien par email à l'adresse suivante :

OGBL, 31 Rue du Fort Neipperg, BP 2031, L-1020 Luxembourg

ffconventionfiscalite@ogbl.lu <<mailto:ffconventionfiscalite@ogbl.lu>>

Je vous remercie pour l'attention que vous avez portée au présent courrier, aux légitimes questions que se posent de nombreux électeurs, ainsi que de votre réponse prochaine, laquelle sera publiée sur notre site et diffusée aux frontaliers.

Christian Simon-Lacroix

Responsable des frontaliers français de l'OGBL